



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
8 juin 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 50 de la liste préliminaire*
**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Conseil économique et social
Session de fond de 2007
Genève, 2-27 juillet 2007
Points 4, 6, 7 f), 8, 13 et 14 de l'ordre du jour
provisoire**

**Le rôle du système des Nations Unies
dans la promotion du plein-emploi productif
et d'un travail décent pour tous**

**Application et suivi des recommandations
issues des grandes conférences et réunions
au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies**

**Questions de coordination, questions
relatives au programme et autres questions :
Groupe d'étude des technologies
de l'information et des communications**

**Suite donnée aux résolutions 50/227,
52/12 B, 57/270 B et 60/265
de l'Assemblée générale**

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement**

**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme**

**Rôle du Conseil économique et social dans l'application
et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes
conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu
des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B
et 60/265 de l'Assemblée générale**

* A/62/50.

** E/2007/100 et Corr. 1.



Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des principaux progrès qui ont été accomplis et des difficultés restant à surmonter dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale et propose des solutions. Il souligne en particulier les possibilités qu'ouvrent les nouveaux mécanismes du Conseil économique et social, notamment l'examen ministériel annuel, le Forum biennal pour la coopération en matière de développement et la réunion de l'Assemblée générale consacrée au développement, pour faire progresser le suivi intégré et coordonné des conférences.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	4
II. Aperçu des progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	5–35	5
A. Aperçu à l'échelle mondiale	5–16	5
B. Perspectives régionales	17–22	9
C. Renforcer les liens entre le débat sur les politiques à l'échelle mondiale et les activités à l'échelle nationale	23–28	11
D. Rôle du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'intégration et la coordination du suivi des conférences	29–32	13
E. Mobilisation des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce en faveur de la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement	33–35	14
III. Renforcer l'efficacité du suivi des conférences et l'obligation d'en rendre compte	36–54	16
A. Renforcer l'efficacité	37–44	16
B. Renforcer l'obligation de rendre compte du suivi des conférences	45–54	19
Annexe		
Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement		24

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 2006/44 du Conseil économique et social dans laquelle le Conseil priait le Secrétaire général de présenter un rapport sur « le rôle du Conseil économique et social dans l'application des résolutions 50/227, 52/12B, 57/270B et 60/265 » de l'Assemblée générale, ainsi que du paragraphe 39 de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci demandait l'inscription du point intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » à son ordre du jour. Le rapport est publié en tant que document du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

2. Ces quinze dernières années, les grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU ont suscité une large communauté de vues sur le développement. Elles ont permis de dégager des convergences dans le monde entier et d'orienter les politiques conduites par les États Membres et les organismes des Nations Unies dans divers domaines qui intéressent le développement, notamment la lutte contre la pauvreté, le développement durable, le financement du développement, l'emploi et un travail décent, la lutte contre les exclusions, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les droits de l'homme, la condition de la femme et l'égalité des sexes, la protection de l'enfance, la population et les établissements humains.

3. En jetant les fondements des objectifs du Millénaire pour le développement, qui cristallisent quelques-uns des éléments clefs des textes issus des conférences des années 90, le Sommet du Millénaire a offert un cadre mobilisateur pour répondre aux besoins des pauvres dans le monde. Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont fait leur l'idée plus générale des objectifs de développement convenus sur le plan international, lesquels réaffirmaient dans toute leur plénitude les objectifs du Millénaire pour le développement tout en donnant une nouvelle impulsion en faveur des vastes engagements pris à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Ils prenaient ainsi acte de ce que les objectifs du Millénaire pour le développement n'englobaient pas toutes les questions et tous les objectifs qui conduisent à un progrès social et économique durable et à un développement durable, et que l'action menée en faveur des objectifs du Millénaire ne pouvait s'intensifier et s'installer dans la durée que si elle s'inscrivait dans le contexte de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU.

4. Ces conférences des années 90, ainsi que celles qui se sont tenues ultérieurement à Johannesburg et Monterrey, ont à leur tour servi à renforcer, en lui donnant une nouvelle impulsion et un caractère plus urgent, l'appel en faveur de l'application intégrée des textes issus des conférences, lancé pour la première fois par le Conseil économique et social il y a plus de 10 ans. Par cet appel qu'il a réaffirmé et amplifié au fil des ans, le Conseil entendait donner un caractère global au programme de développement de l'ONU, en intégrant les aspects économique et social, afin de prendre en compte les corrélations entre les différents buts des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'en favoriser les synergies. À l'échelle institutionnelle, le Conseil appelle de ses vœux une plus grande cohésion pour faire de la diversité et de la complexité des organismes des Nations Unies un point fort,

de telle sorte que ces organismes, qu'ils aient vocation à ériger des normes ou à œuvrer sur le terrain, qu'ils agissent seuls ou de concert, puissent concourir, chacun à sa façon, à la concrétisation du programme de développement des Nations Unies.

II. Aperçu des progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

A. Aperçu à l'échelle mondiale

5. Chacune des conférences mondiales a porté sur un aspect du développement qui concerne la mise en œuvre du programme de développement de l'ONU. Chacune a engendré son propre mécanisme de suivi avec ses acteurs à elle, pour faire progresser l'application des textes, et chacun de ces mécanismes concourt au programme général de l'ONU en matière de développement. Or, beaucoup de questions sont étroitement imbriquées et concernent plusieurs objectifs énoncés dans le cadre des conférences et réunions au sommet de l'ONU. Ces corrélations étant fortes, il faut conduire des politiques et actions multiformes, en sachant que pour obtenir des résultats dans un domaine, il faut en obtenir dans d'autres. C'est ainsi que le Conseil économique et social a favorisé une démarche intégrée et coordonnée tendant à harmoniser les activités de suivi des différentes conférences, sans porter atteinte à leur spécificité.

6. Les mécanismes et processus de suivi des conférences mondiales mis en œuvre par les différentes commissions techniques continuent de concourir aux divers volets du programme de développement de l'ONU. En s'attachant au suivi de leurs conférences respectives, elles contribuent ensemble aux divers aspects – économique, social et environnemental du programme –. On trouvera ci-après les grandes lignes des mécanismes de suivi.

7. Dans le domaine du développement économique, les commissions techniques ont fait savoir que, pour atteindre les objectifs dont la communauté internationale a convenu dans le domaine du développement, notamment pour faire reculer la pauvreté, il fallait impérativement placer l'emploi au centre des politiques nationales et internationales tout en adoptant une démarche globale. Elles ont souligné aussi qu'il convenait de donner une dimension plus sociale aux stratégies en faveur de l'emploi et à la lutte contre la pauvreté afin de cibler les groupes marginalisés et vulnérables. Elles ont en outre mis en relief l'importance, à cette fin, du développement industriel et de l'énergie. Par ailleurs, elles ont pris acte de la contribution que les bureaux de la statistique et les technologies de l'information et des communications apportent à la réalisation des objectifs dont la communauté internationale a convenu, lesquels concernent plusieurs conférences. À l'occasion de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des petites et moyennes entreprises pour la décennie 2001-2010, l'Assemblée générale a fait ressortir que les pays les moins développés accusaient un retard dans l'application du plan de développement des Nations Unies et qu'il fallait intensifier les efforts.

8. Sur le plan social, on a souligné que l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des petites filles était importante et que les actions en faveur de la santé pouvaient favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité des sexes, y compris pour les filles. Il y aurait lieu, a-t-on relevé, de coordonner les plans et stratégies relatives à la lutte contre le VIH/sida, à la santé sexuelle et procréative et au développement national, y compris les stratégies de lutte contre la pauvreté. On a relevé par ailleurs que l'évolution de la pyramide des âges, dans les pays en développement comme dans les pays développés, allait bouleverser le paysage dans lequel devra s'inscrire le programme de développement des Nations Unies. C'est là une occasion « démographique » que l'on peut saisir en créant suffisamment d'emplois pour une main-d'œuvre en expansion. En revanche, elles sont de plus en plus nombreuses les personnes qui, au seuil de la vieillesse, savent à peine lire et compter, d'où le risque de voir la pauvreté augmenter chez les personnes âgées. Pour parer à ce danger, on a préconisé l'intégration de la question du vieillissement dans les priorités nationales et internationales et le renforcement des capacités nationales dans ce domaine. On a également abordé les préoccupations des autres groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones, les jeunes et les handicapés, ainsi que le problème mondial de la drogue et la lutte contre la délinquance en milieu urbain et l'exploitation sexuelle des enfants par la prévention du crime et la justice pénale.

9. Dans le domaine de l'environnement, les commissions techniques concernées ont évoqué l'incidence des changements climatiques et de la pollution atmosphérique sur la mise en œuvre du programme de développement de l'ONU. Il y avait convergence de vues sur le fait que non seulement ces changements climatiques étaient une préoccupation écologique mais aussi qu'ils faisaient obstacle au développement durable dans le monde, surtout sur les plans social et économique, et sur l'urgence d'agir qui interpelle la communauté internationale. Il a été noté par ailleurs que la gestion durable des forêts, notamment pour les groupes vulnérables, jouait un rôle important s'agissant d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, et cela s'est traduit par l'adoption, à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

10. Outre qu'elles ont fait progresser l'application des textes issus de leurs conférences respectives, les commissions techniques ont apporté un concours direct à l'examen ministériel annuel, nouveau mécanisme central institué par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial de 2005 pour favoriser le suivi intégré et coordonné des conférences. En 2007, le Conseil économique et social procédera à son premier examen ministériel annuel, intitulé « S'employer davantage à éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ». La Commission de la condition de la femme a présenté au Conseil une communication sur ce thème, dans laquelle sont formulées des recommandations sur les actions à mener pour éliminer la pauvreté et la faim sur la base de documents convenus de la Commission. Le Comité des politiques de développement a fait porter son effort sur le partenariat international en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et il a recommandé au Conseil, par le biais de l'examen ministériel annuel, de suivre l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des stratégies nationales de développement afin de recenser les formes de partenariat international les plus efficaces pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres commissions, qui n'avaient

pas eu l'occasion jusqu'alors d'aborder le thème de l'examen ministériel en raison de la décision tardive du Conseil, ont apporté leur contribution selon leurs perspectives et dans le contexte des actions qu'elles mènent contre la pauvreté. Ces apports, qui concernent divers problèmes de développement, mettent en relief les liens très étroits qui existent entre les objectifs de la conférence et la nécessité de définir des stratégies de développement globales pour lutter contre la pauvreté sous ses multiples formes.

11. La récapitulation ci-dessus, de portée limitée, montre toutefois que les mécanismes mondiaux de suivi des conférences ont articulé leurs travaux autour des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle montre aussi que beaucoup d'entre eux ont adopté une démarche globale dans le suivi de leurs conférences, conscients que les divers buts et objectifs fixés dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ne sauraient être atteints que si on les poursuit de front. Il reste à systématiser les résultats des divers mécanismes de suivi des conférences.

Application et suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

12. L'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information procèdent de la résolution 60/252 de l'Assemblée générale. La traditionnelle harmonisation des travaux des différents organismes des Nations Unies dans l'application des textes issus d'une réunion au sommet présente des difficultés bien particulières dans le cas du Sommet mondial sur la société de l'information car il faut mobiliser une multitude d'acteurs et de partenaires non gouvernementaux.

13. Tout en définissant les contours des actions à mener face à ces défis, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2006/46, de contrôler la suite donnée, à l'échelle du système, aux textes issus du Sommet dans le cadre de son examen annuel de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU lors de son débat consacré aux questions de coordination, et ce, à la lumière des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et d'autres travaux en la matière.

14. Les activités de mise en application et de suivi s'articulent autour de trois axes : le premier est intergouvernemental, à l'échelle du système des Nations Unies et au niveau des parties prenantes. Le mécanisme intergouvernemental (Conseil économique et social et Commission de la science et de la technique au service du développement) permet l'examen et l'évaluation du suivi, avec le concours des acteurs non gouvernementaux par le biais de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement qui réunit les acteurs du domaine (voir annexe). Pendant sa session annuelle de 2007, qui avait pour thème général la promotion de l'édification d'une société de l'information axée sur l'être humain, ouverte et orientée vers le développement : progrès accomplis dans l'application et le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, la Commission de la science et de la technique au service du développement a mesuré les progrès accomplis à l'échelle mondiale et régionale dans l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de

l'information. Conformément à leurs mandats respectifs, les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, appliquent les textes en coopération avec divers acteurs non gouvernementaux. La coordination entre les organismes des Nations Unies est assurée par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, créé par le Secrétaire général à la demande du Sommet. Par ailleurs, pour donner suite aux recommandations formulées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, un réseau d'animateurs s'attache à favoriser la coopération, la mise en commun des informations et les partenariats entre les diverses parties prenantes. C'est ainsi qu'en mai 2007, dans le cadre de la « semaine du Sommet mondial sur la société de l'information » organisée pour célébrer la Journée mondiale de la Société de l'information, une série de réunions d'animateurs pour la mise en œuvre des grandes orientations a eu lieu à Genève. Le Sommet mondial sur la société de l'information a en outre prié le Secrétaire général d'organiser un Forum sur la gouvernance d'Internet, ayant vocation à favoriser le dialogue entre les acteurs du domaine, notamment sur les politiques publiques relatives à l'Internet, afin de favoriser la pérennité, la solidité, la sécurité, la stabilité et le développement du réseau Internet. La réunion inaugurale, intitulée « La gouvernance de l'Internet au service du développement », s'est tenue à Athènes du 30 octobre au 2 novembre 2006, et la deuxième réunion aura lieu à Rio de Janeiro du 12 au 15 novembre 2007. Des concertations sont en cours pour engager une action propre à renforcer la coopération entre tous les acteurs du domaine en ce qui a trait à la gouvernance de l'Internet, comme l'avait demandé le Sommet.

Rapport actualisé sur les progrès accomplis dans l'application des dispositions clefs des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

15. Les progrès accomplis dans la mise en place d'une approche intégrée pour les travaux de fond de l'ONU se sont accompagnés de plusieurs améliorations aux procédures de suivi des conférences, en application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265. S'agissant des méthodes de travail, l'Assemblée générale (résolution 57/270 B) et par la suite le Conseil économique et social (résolution 2006/44) ont prié les commissions techniques de revoir leurs méthodes de travail. En juin 2007, toutes les commissions techniques ont indiqué qu'elles avaient achevé cet examen. Chacune avait mis en place un mécanisme pour assurer la continuité du Bureau, considérablement amélioré la coopération avec le Conseil, mis sur pied des groupes d'étude et organisé pendant la session des manifestations parallèles réunissant les parties prenantes.

16. L'année écoulée a été aussi marquée par des progrès dans le renforcement des liens entre les commissions techniques. Le dialogue entre elles s'est enrichi d'une réunion des présidents des commissions techniques avec le Bureau du Conseil. Tenue le 15 janvier 2007 à New York, elle a remplacé les réunions communes. Tous les présidents des commissions techniques ainsi que les présidents du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Instance permanente sur les questions autochtones y ont participé, certains par visioconférence. Il y a eu en outre des échanges entre diverses commissions techniques. Ainsi, la Commission de statistique a tenu une réunion-débat avec la Commission de la condition de la femme sur la mesure des résultats dans le cadre du thème « L'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des petites filles ». Cette initiative a été très bien accueillie. Des commissions techniques ont continué de

coopérer avec les fonds et programmes compétents des Nations Unies, les institutions spécialisées et les institutions de Bretton Woods, leur donnant l'occasion de prendre connaissance des enseignements tirés et des pratiques optimales sur le terrain.

B. Perspectives régionales

Accompagner les stratégies nationales de développement

17. La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, reste difficile dans toutes les régions du monde. Il importe, le reconnaît-on de plus en plus, dans un monde interdépendant, de régionaliser le programme de développement de l'ONU. De nouvelles organisations régionales sont donc nées, dont les démarches en matière de développement sont très diverses. C'est ainsi que, dans sa résolution 2006/44, le Conseil économique et social a invité les commissions régionales à coopérer avec les organisations et autres mécanismes à vocation régionale, en tant que de besoin, pour faire appliquer les textes issus des grandes conférences des Nations Unies. Les commissions régionales ont répondu à cet appel en aidant leurs régions respectives à poursuivre leurs buts et objectifs en adoptant une approche commune. Elles se sont employées de plus en plus à aider les régions à définir les domaines d'intervention prioritaires et ont réorienté leurs programmes en conséquence.

18. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), après s'être recadrée ces derniers mois, a réorienté de nouveau son programme de travail en l'articulant autour des thèmes abordés par les grandes conférences mondiales et des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Pour mieux aider les États Membres à traduire les résultats et accords en orientations concrètes, elle a également réformé et renforcé son programme de coopération technique. La CEA a aussi intensifié sa coopération avec d'autres organisations régionales. Un pacte stratégique a été conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour amplifier le renforcement des capacités vouées à la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Afin d'intensifier la collaboration au niveau sous-régional, la CEA a accru les pouvoirs de ses bureaux sous-régionaux pour leur faire jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du programme de travail de la Commission. En outre, la CEA s'est efforcée de revitaliser le mécanisme annuel de consultation régionale, présidé par le Secrétaire exécutif, qui a vocation à renforcer la coordination des organismes des Nations Unies.

19. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a certes obtenu des résultats remarquables dans l'ensemble, mais certains pays moins développés et pays en transition de la région ont du mal à progresser. Pour mieux les aider, la CESAP, en collaboration avec le PNUD et la Banque asiatique de développement, a organisé des forums sous-régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique afin de dresser des plans d'action sous-régionaux tendant à favoriser la réalisation de ces objectifs. La

CESAP a également entrepris des études analytiques¹ pour recenser les actions à mener à l'échelle régionale. Parmi les autres activités qui s'inscrivent dans le suivi de certaines conférences, on peut citer une série de forums régionaux sur les politiques.

20. Les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) se sont inspirés de la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration arabe sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, adoptée par la Ligue des États arabes le 30 juin 2005, ainsi que des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. La CESAO, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux des institutions spécialisées des Nations Unies et la Ligue des États arabes, est en train d'établir le rapport de l'ONU pour 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les 22 pays arabes. Les activités qui s'inscrivent dans le suivi des conférences consistent notamment à aider le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement à favoriser une gestion durable de l'eau et de l'énergie en collaboration avec d'autres organismes, à intégrer la lutte contre le sida dans la planification et la programmation en faveur de l'équité sociale dans la région arabe de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le PNUD, le Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à favoriser les mécanismes nationaux en faveur des femmes et l'application intégrale de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à concourir à l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

21. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a également aidé les États Membres à assurer le suivi des conférences mondiales. Ainsi, la CEPALC a coordonné l'établissement du rapport régional interinstitutionnel annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sert à catalyser les travaux analytiques et normatifs destinés à accompagner les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies à l'échelle régionale. Elle organise aussi la réunion régionale de coordination interinstitutions. Les activités de suivi des conférences consistaient notamment à réaliser un projet sur la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire en coopération avec le Programme alimentaire mondial, à mettre en place un mécanisme régional de coordination pour favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement en mobilisant 11 organisations régionales, à servir de secrétariat technique du Plan d'action régional pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (eLAC2007), à organiser la dixième Conférence régionale de la CEPALC sur les femmes dans le cadre du suivi du Programme d'action de Beijing, et à créer un portail sur Internet permettant de consulter une base de données comportant des statistiques ventilées par sexe.

22. La Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est également attachée à assurer le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Elle a notamment mis en place une structure régionale pour l'échange de pratiques optimales dans le contexte du suivi du processus de Beijing. Consciente

¹ Voir, par exemple, la publication de la CESAO intitulée *Achieving the MDGs in Asia: A Case for More Aid?* et la publication de la Banque asiatique de développement intitulée *Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific, 2006*.

que la mise en place d'un environnement porteur est inséparable de la stabilité politique, elle a consacré sa session annuelle de 2007 aux menaces que font planer les conflits « gelés » (dans les Balkans, dans le Caucase et, dans une moindre mesure, en Asie centrale) sur le développement économique et sur les remèdes à y apporter. À cette occasion, la CEE s'est penchée aussi sur la manière dont elle pouvait approfondir sa collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale et les institutions financières internationales afin de relever ces défis et d'atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Renforcer les liens entre le débat sur les politiques à l'échelle mondiale et les activités à l'échelle nationale

Faire progresser l'application intégrée et coordonnée du programme de développement de l'ONU à l'échelle nationale

23. Pour avoir une incidence réelle sur les moyens de subsistance des populations, les progrès accomplis dans les travaux conceptuels et normatifs des organismes des Nations Unies visant à mieux intégrer et coordonner le suivi des activités doivent se traduire par des progrès dans les pays, ce qui exige des efforts de la part des États Membres et du système des Nations Unies lui-même. Il s'agit, pour les pays en développement, de bien ancrer dans leurs stratégies nationales de développement, avec l'aide de la communauté internationale, les objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement². Les organismes des Nations Unies doivent, pour leur part, collaborer de manière plus intégrée pour faire jouer leurs atouts dans le pays, qu'ils y disposent ou non d'une antenne, dans le contexte de l'action menée par l'équipe des Nations Unies.

24. Le Sommet mondial de 2005 a constitué un pas important dans la promotion du suivi intégré et coordonné des conférences à l'échelle nationale. Appelés à définir et à lancer des stratégies globales de développement national en fonction de leurs priorités et des objectifs de développement convenus sur le plan international, les États Membres se sont engagés au plus haut niveau à axer ces stratégies sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les objectifs et stratégies convenus dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. De plus en plus d'équipes de pays ont pu collaborer avec des interlocuteurs nationaux pour tisser des liens entre les objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Une étude réalisée en 2007 par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme découlant de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre des plans de développement national et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui sera publiée en juillet 2007, porte sur l'utilité des huit équipes qui aident des pays à intégrer dans leurs stratégies nationales de développement les

² Voir les résolutions 60/1 et 60/265 de l'Assemblée générale.

objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement convenus sur le plan international.

25. Les rapports des différentes institutions spécialisées et des fonds et programmes des Nations Unies indiquent aussi que des progrès ont été accomplis pour ce qui est d'aider les pays à bien ancrer des objectifs du Millénaire précis dans leurs stratégies nationales de développement. Ainsi, le PNUD, de concert avec d'autres organismes, a collaboré avec plus de 40 pays en Afrique et en Asie, pour apporter un concours aux gouvernements qui recensaient leurs besoins au regard des objectifs du Millénaire et qui, à l'aide de cette analyse, définissaient des stratégies axées sur ces objectifs. Le FNUAP a signalé qu'une attention plus grande avait été accordée à la santé procréative dans les cadres nationaux de développement pendant la période 2004-2006. Par ailleurs, UNIFEM a apporté un soutien à la création ou au renforcement de réseaux qui prônent et observent dans 15 pays les progrès accomplis en ce qui concerne la budgétisation favorisant l'égalité des sexes, les objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de développement.

26. Conformément aux directives du GNUD, les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui viennent appuyer les stratégies nationales de développement, visent de plus en plus à aider les pays à progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à favoriser des démarches intégrées dans la lutte contre la pauvreté, qui ne s'arrêtent pas aux seuls revenus. Cependant, largement axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement continuent bien souvent de privilégier le développement social. Les récents remaniements des directives relatives aux bilans communs de pays et aux Plans-cadres ont donc visé à souligner combien il importait de fonder l'analyse et la planification à l'échelon national sur le programme de développement international dont a convenu la communauté internationale. Il faudra consentir d'autres efforts pour exploiter de manière plus systématique les considérables savoirs et savoir-faire des organismes non résidents, notamment en ce qui concerne la croissance économique soutenue et les secteurs productifs prévus dans le programme général de développement de l'ONU, par exemple un travail décent et des possibilités d'emploi, le développement rural et agricole, le développement industriel et l'interaction entre commerce et développement et les obligations découlant des traités.

27. Pour mieux favoriser le suivi intégré et coordonné des conférences, le système des Nations Unies doit impérativement trouver le moyen de mieux mobiliser les diverses capacités et les atouts de chacun de ses organismes. À cette fin, les organismes des Nations Unies ont adopté ces dernières années plusieurs mesures concrètes, par exemple en instituant les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les 164 bilans et 146 Plans-cadres établis au début de 2007³ ont utilement servi de cadre commun pour la promotion de la coopération à l'échelle nationale, notamment par le recours à des programmes conjoints et à une programmation conjointe. Ainsi, en 2007, plus de 350 programmes conjoints ont été inscrits au site Web du GNUD³. Les Plans-cadres ont certes permis aux équipes de pays d'agir de manière plus intégrée et concertée et contribué à l'élaboration de démarches globales, mais les organismes des Nations

³ Voir A/62/73-E/2007/52.

Unies continuent d'avoir leurs propres descriptifs de programme et plans d'action pour leurs activités opérationnelles dans les pays. Soucieuse d'accroître la cohésion de son action, le système des Nations Unies a pris des initiatives, les plus récentes étant les programmes pilotes « Une Organisation »⁴ lancés à la fin de 2006, suite à une recommandation du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Huit pays ont commencé à mettre à l'essai l'approche « Une Organisation ».

28. Pour favoriser le suivi intégré et coordonné des conférences à l'échelle nationale, il n'est pas moins essentiel d'assurer la mobilisation et la pleine participation des organismes non résidents à la programmation commune par pays pour que les pays puissent tirer parti des connaissances techniques de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies qui se consacrent à des questions internationales, notamment les commissions régionales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que les organismes qui traitent de questions très techniques, ont eu du mal à appliquer leur savoir-faire dans la programmation par pays. Les uns et les autres devront consentir de nouveaux efforts pour mieux coordonner leurs différents programmes de travail avec les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment avec ceux des institutions spécialisées. Pour faciliter l'intégration des organismes non résidents, dans un premier temps, le GNUD a adopté un plan de mise en œuvre et le PNUD a consenti à financer, à titre d'essai pendant un an, une structure chargée du rapprochement avec un certain nombre de ces organismes.

D. Rôle du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'intégration et la coordination du suivi des conférences

29. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales et le GNUD, les trois principaux mécanismes de collaboration pour l'action du système des Nations Unies en faveur du développement, se sont tous efforcés de se concentrer davantage sur le suivi des textes issus des conférences et réunions au sommet.

30. Au cours de l'année écoulée, le Conseil des chefs de secrétariat a pris des mesures concrètes pour donner suite aux recommandations formulées dans son rapport de 2005 intitulé « Un système des Nations Unies : catalyseur de progrès et de changement, ou comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies » pour favoriser la cohésion et les synergies dans la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies. Ainsi,

⁴ L'expression « *Unis dans l'action* » alterne désormais avec « *Une Organisation* », le Conseil des chefs de secrétariat ayant décidé à sa réunion d'avril 2007 que la première exprimait mieux l'esprit de l'initiative, l'idée d'un partenariat plus intense.

en 2007, dans le souci de bien articuler les actions autour d'un objectif commun, une « boîte à outils » a été conçue pour intégrer dans les politiques et activités des organismes des Nations Unies les objectifs concernant la création d'emplois et un travail décent. Grâce à cette boîte à outils, les organismes des Nations Unies peuvent déterminer les corrélations qui existent entre, d'une part, leurs stratégies, politiques et programmes et, d'autre part, la création d'emplois et un travail décent et s'attacher à optimiser les résultats en matière d'emploi à tous les échelons. Le Conseil des chefs de secrétariat a également soutenu les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mieux collaborer au niveau des pays dans le contexte des programmes pilotes « Une Organisation ».

31. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a constitué un cadre pour l'analyse stratégique et la promotion de démarches cohérentes dans les domaines économique et social. Les activités du Comité exécutif, qui portent sur un large éventail de questions, sont essentielles pour atteindre les objectifs de l'ONU en matière de développement. Les membres du Comité exécutif – principalement les structures du Secrétariat – collaborent étroitement pour assurer un appui fonctionnel aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses commissions techniques, notamment pour le suivi des conférences. Pour donner suite au Sommet mondial de 2005, le Comité exécutif s'est fixé comme l'une de ses priorités absolues d'apporter un soutien au Forum pour la coopération en matière de développement et aux examens ministériels annuels du Conseil économique et social. Tous ses membres ont commencé à réorienter leurs travaux pour appuyer ces fonctions du Conseil.

32. Le GNUD a contribué largement à faire progresser l'application des textes issus des conférences à l'échelon des pays. Outre les mesures évoquées à la section C du chapitre II ci-dessus, il a favorisé l'échange des enseignements tirés de l'expérience entre les équipes de pays. Pour faire essaimer les pratiques optimales, il a favorisé l'élaboration de plusieurs outils en ligne, notamment son réseau mondial de coordination des pratiques à l'usage des fonctionnaires de l'ONU. Il a également créé un réseau interinstitutions qui, une fois complètement opérationnel en 2007, sera en mesure de donner des conseils en ligne aux équipes de pays sur les politiques et les actions à mener en ce qui concerne les stratégies axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

E. Mobilisation des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce en faveur de la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement

33. À la suite des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, un consensus sans précédent s'est dégagé autour des objectifs de développement convenus sur le plan international. L'ONU, les institutions de Bretton Woods et toutes les entités du système international se sont rassemblées autour de la même série d'engagements en faveur du développement et sont prêtes à en répondre. Il faut saisir cette occasion unique d'agir ensemble pour donner corps à ces engagements.

34. Il convient pour cela de renforcer la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Le Conseil économique et social rencontre les organes intergouvernementaux des institutions de Bretton Woods dans le cadre de la réunion annuelle spéciale de haut niveau avec lesdites institutions, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED et tient un dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales à l'occasion du débat de haut niveau du Conseil. En outre, l'Assemblée générale examine les avancées réalisées dans la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence internationale sur le financement du développement lors de la concertation de haut niveau qu'elle tient tous les deux ans. Si ces réunions continuent d'attirer des participants de premier plan, preuve de leur importance, certains protagonistes institutionnels n'en estiment pas moins qu'elles se résument à un échange d'informations sur la suite donnée à la Conférence de Monterrey alors qu'elles devraient être l'occasion d'un dialogue débouchant sur un programme d'action commun qui établirait des mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre de manière concertée le Consensus de Monterrey. Il conviendra de poursuivre les efforts tendant à rendre ces réunions plus interactives et mieux ciblées.

35. En complément des instances existantes, le Sommet mondial de 2005 a créé de nouvelles possibilités d'améliorer la coopération. Sur le plan mondial, le Forum pour la coopération en matière de développement et l'examen ministériel annuel sont des occasions importantes de renforcer la coopération entre les quatre entités. Au niveau national, où les institutions de Bretton Woods ont joué un rôle important s'agissant d'aider les autorités à établir des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'accent mis par le Sommet mondial sur la maîtrise par les pays eux-mêmes des stratégies nationales qu'ils adoptent en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement pose les conditions d'une coopération élargie. Un partenariat opérationnel robuste entre le PNUD et la Banque mondiale est actuellement à l'étude afin d'aider les pays à établir et mettre en œuvre des stratégies de développement nationales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en identifiant et en surmontant certaines difficultés concrètes particulièrement épineuses dans la réalisation des objectifs et en favorisant la diffusion des pratiques optimales. Afin de donner la preuve de leur ferme volonté de collaborer plus étroitement et d'éviter les chevauchements d'activité, l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce devraient également renforcer leur coopération au plus haut niveau. Il conviendrait de tenir des réunions régulièrement en ayant à l'esprit plusieurs objectifs. Dans un premier temps, elles pourraient aider à dégager des priorités et une vision commune dans la perspective de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui sera chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et se tiendra à Doha pendant la deuxième moitié de 2008⁵, ainsi que les meilleurs moyens de tirer parti des événements à venir pour préparer cet examen. Par ailleurs, ces réunions pourraient être l'occasion d'élaborer une vision commune des activités futures quant à la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement.

⁵ Voir résolution 61/191 de l'Assemblée générale.

III. Renforcer l'efficacité du suivi des conférences et l'obligation d'en rendre compte

36. Bien que des avancées aient été réalisées aux échelons mondial, régional et national pour ce qui est de réaligner les différents processus de suivi des conférences sur le programme de l'ONU en matière de développement, il reste beaucoup à faire pour tirer parti des synergies potentielles entre ces processus. Le présent chapitre contient des propositions concernant la manière dont les nouvelles fonctions du Conseil économique et social, en particulier l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement et la réunion particulière de l'Assemblée générale axée sur le développement, tenue en application de la résolution 60/265 de l'Assemblée, pourraient aider le système des Nations Unies à mieux exploiter les interactions entre les processus de suivi.

A. Renforcer l'efficacité

37. Le Conseil économique et social, en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle du système dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, peut contribuer à l'émergence d'effets de synergie en chapeautant les différents processus de suivi⁶. Les deux nouvelles fonctions du Conseil, à savoir l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, offrent d'importantes possibilités à cet égard. En particulier, l'examen ministériel tenu sous les auspices du Conseil pourrait constituer le nouveau mécanisme central de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement, grâce à un examen d'ensemble fondé sur une méthode globale et intégrée des processus de suivi. Parmi les nombreuses mesures que le Conseil devra prendre pour réaliser ce potentiel, il importe avant tout qu'il établisse les thèmes et priorités de l'examen ministériel de façon claire et dans les meilleurs délais.

38. Un élément clef consiste à adopter un programme de travail pluriannuel pour l'examen qui repose sur une approche intersectorielle axée sur des thèmes communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, conformément aux dispositions de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale. Idéalement, le premier programme de travail pluriannuel devrait porter sur au moins trois ans afin d'apporter une prévisibilité suffisante. En 2007, l'importance vitale qu'il y a à adopter un programme de travail pluriannuel a été mise en exergue dans le cas du Comité des politiques de développement, dont les efforts visant à aligner son programme de travail sur les thèmes du débat de haut niveau du Conseil économique et social ont pâti du choix tardif de ces thèmes par le Conseil. Cet exemple montre qu'il est essentiel que les travaux du Conseil soient prévisibles pour que les organismes des Nations Unies puissent les appuyer.

⁶ Voir résolution 60/265 de l'Assemblée générale, par. 49.

39. Une fois en place le programme de travail pluriannuel, chaque commission technique serait priée de contribuer à l'examen ministériel annuel. À court terme, le Conseil pourrait demander aux commissions techniques participant au suivi des conférences de consacrer une partie de leur session à l'analyse des obstacles et défis et des enseignements tirés de l'expérience et pratiques novatrices se rapportant au thème de l'examen. À moyen terme, lorsque les commissions techniques seront en train d'adopter ou d'examiner leurs programmes de travail existants, le Conseil pourrait les prier d'inclure le thème de l'examen ministériel parmi les thèmes de leur session annuelle.

40. Avec l'entrée en vigueur progressive des nouveaux programmes de travail des commissions techniques, celles-ci commenceraient à se pencher sur le thème intersectoriel de l'examen ministériel annuel à travers le prisme du sujet précis de la conférence dont elles assurent le suivi. Par exemple, si le Conseil économique et social choisissait le thème intersectoriel de la science et de la technique au service du développement, la Commission de la condition de la femme examinerait le rôle de la science et de la technique dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, tandis que la Commission du développement durable soulignerait l'importance de la science et de la technique dans l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ainsi, chaque commission technique pourrait faire connaître son point de vue spécifique sur le thème de l'examen ministériel, ce qui permettrait au Conseil de formuler des recommandations générales de politique intersectorielle qui tiennent compte des liens entre les objectifs des différentes conférences organisées par les Nations Unies. À terme, l'examen d'un thème intersectoriel différent chaque année à l'occasion de l'examen ministériel donnerait lieu à un suivi réellement global et intégré de toutes les questions abordées dans le programme de l'ONU en matière de développement.

41. Ensemble, l'accent mis sur une question intersectorielle commune lors de l'examen ministériel annuel et les priorités propres aux commissions techniques relanceraient aussi les efforts visant à renforcer la coopération entre les commissions. Actuellement, chaque commission technique a son propre public, gouvernemental et non gouvernemental, qui n'engage que rarement le dialogue avec les publics des autres commissions. Afin de promouvoir activement la coopération entre les commissions techniques et leurs différents interlocuteurs, le Conseil pourrait décider de consacrer en partie les réunions que le Bureau du Conseil tient au début de chaque année avec les présidents des commissions techniques à la recherche de mesures concrètes favorables à la coopération, en particulier sur le thème commun de l'examen ministériel. On pourrait notamment multiplier les réunions de groupes mixtes et de groupes de travail informels mixtes.

42. Une thématique commune devrait également aider à améliorer la coopération entre les commissions techniques et les commissions régionales, l'objectif étant d'intégrer plus systématiquement les enseignements tirés des expériences régionales⁷. Comme indiqué plus haut à la section B du chapitre II, les commissions régionales ont organisé leurs travaux autour des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus sur le plan international et leurs activités portent principalement sur le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Il existe donc de vastes

⁷ Voir résolution 2006/44 du Conseil économique et social.

possibilités de coopération entre les commissions techniques et les commissions régionales, qui sont actuellement exploitées de façon sensiblement différente selon les cas. Par exemple, la Commission du développement durable, grâce au Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable qu'elle organise tous les deux ans, a établi des liens solides avec les commissions régionales. Cependant, l'application du modèle de la Commission du développement durable aux autres commissions techniques surchargerait les capacités limitées des commissions régionales. Comme solution de rechange, on pourrait tenir des réunions régionales d'application des objectifs de développement à la lumière de l'examen ministériel annuel. Dans la mesure du possible, ces réunions seraient tenues à la suite des sessions des commissions régionales. Elles porteraient sur l'examen des avancées réalisées dans la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement et se pencheraient sur le thème de l'examen ministériel. Par l'examen de progrès accomplis à l'échelon régional dans le suivi des différentes conférences des Nations Unies, ces réunions aideraient à renforcer la coopération entre les commissions techniques et les commissions régionales, conformément au souhait exprimé dans la résolution 2006/44 du Conseil économique et social. Elles apporteraient également une contribution à l'examen ministériel, comme le demandent la résolution 61/16 de l'Assemblée générale et la décision 2006/274 du Conseil.

43. Le Forum pour la coopération en matière de développement, qui va être organisé par le Conseil, offre une nouvelle occasion de créer des effets de synergie entre les processus de suivi. Fondé sur le partenariat mondial pour le développement établi dans le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration du Millénaire et confirmé au Sommet mondial de 2005, le Forum devrait rassembler tous les acteurs compétents dans un dialogue sur des questions de politique essentielles touchant la qualité et les effets de la coopération pour le développement. L'un des objectifs du Forum est de faire des recommandations concernant des mesures et des possibilités d'action pour une cohérence et une efficacité accrues et d'encourager la coopération en vue de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international. Bien que le Forum soit une entité distincte, les textes qui en sont issus joueront également un rôle à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui se tiendra à Doha en 2008. Il conviendrait de mener des préparatifs aux échelons régional et mondial afin de favoriser la participation de parties prenantes variées et représentatives, conformément aux objectifs du Forum. Pour donner une dimension régionale aux travaux du Forum, les commissions régionales devraient tenir des réunions préparatoires immédiatement après leurs sessions respectives.

44. Outre l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, l'Assemblée générale, au paragraphe 56 de sa résolution 60/265, a décidé de tenir une réunion particulière axée sur le développement. Cette décision illustre la volonté des États Membres de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental au niveau le plus élevé pour la formulation et l'évaluation des politiques sur les questions ayant trait au développement. En 2007, une réunion axée sur le développement a eu lieu le 6 décembre, à New York. À l'avenir, cette réunion pourrait être le point d'orgue des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le programme de l'ONU en matière de développement. Elle devrait s'inspirer des textes issus de l'examen ministériel, qui offriront une vision d'ensemble du

processus de mise en œuvre. La réunion doit être l'occasion pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et les principales parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales d'annoncer des mesures concrètes et de nouvelles initiatives visant à lever les contraintes et obstacles identifiés au cours de l'examen ministériel.

B. Renforcer l'obligation de rendre compte du suivi des conférences

45. Pour qu'il soit mieux rendu compte de la suite donnée aux conférences, il faudra que les décisions du Conseil économique et social fassent l'objet d'un suivi rigoureux. Actuellement, le débat consacré aux questions de coordination examine les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre la déclaration ministérielle, s'agissant du thème du débat de haut niveau de l'année précédente, comme prévu au paragraphe 43 de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale. À l'avenir, le lien entre le débat de haut niveau, notamment l'examen ministériel annuel, et le débat consacré aux questions de coordination devrait être maintenu. De cette manière, le programme de travail pluriannuel de l'examen ministériel aiderait à établir celui du débat consacré aux questions de coordination. Pour garantir le principe de responsabilité effective, il faudra que le débat consacré aux questions de coordination offre un aperçu global des mesures prises au sein de l'Organisation pour mettre en œuvre les recommandations issues du débat de haut niveau en ce qui concerne la suite donnée aux conférences des Nations Unies, et en particulier à l'examen ministériel, aux niveaux mondial, régional et national, sur la base de données récentes et fiables. Étant donné la mise en place récente et réussie de plusieurs dispositions nouvelles tendant à ce que la suite donnée par les organismes des Nations Unies aux décisions adoptées au débat consacré aux questions de coordination du Conseil fasse l'objet d'un examen d'ensemble, les mécanismes fondamentaux du débat devraient être maintenus. Il faudrait plutôt s'attacher à favoriser la tenue de discussions franches en faisant preuve d'innovation dans la conduite des réunions et en intégrant des données récentes et fiables dans les rapports qui en sont issus.

Caractéristiques éventuelles des futurs débats consacrés aux questions de coordination

Réunion-débat des chefs de secrétariat des fonds et institutions spécialisées des Nations Unies compétents sur la suite donnée par les organismes des Nations Unies à la déclaration ministérielle, avec les objectifs suivants :

- Rendre compte des initiatives du Conseil des chefs de secrétariat, telles que l'élaboration d'un ensemble d'instruments à l'échelle du système des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre de la déclaration issue de l'examen ministériel annuel
- Présenter les contributions des organismes techniques compétents dont le travail est indispensable aux activités de développement mais n'a pas toujours bénéficié de l'attention politique nécessaire à l'échelon intergouvernemental

- Présenter les contributions des organismes techniques compétents dont le travail est indispensable aux activités de développement mais n'a pas toujours bénéficié de l'attention politique nécessaire à l'échelon intergouvernemental
- Rendre compte des mesures prises par les commissions régionales, seules ou en coopération avec d'autres acteurs régionaux, en vue de mettre en œuvre la déclaration ministérielle

Réunion-débat entre le Conseil et les présidents des commissions techniques et d'autres organes subsidiaires compétents, avec les objectifs suivants :

- Rendre compte des mesures prises pour donner suite à la déclaration ministérielle de l'année précédente
- Examiner les mesures prévues pour mettre en œuvre la nouvelle déclaration ministérielle adoptée
- Débattre d'autres questions appelant d'urgence l'attention du Conseil

Table ronde avec les pays s'étant proposés pour l'examen ministériel annuel de l'année précédente, avec les objectifs suivants :

- Présenter les mesures prises par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'échelon national pour surmonter les défis et les obstacles identifiés lors de l'examen ministériel annuel
- Présenter les mesures prises par les pays en développement et les pays développés

Examen du mécanisme d'établissement de rapports

46. Les délégations ont eut des difficultés à faire face à la volumineuse documentation soumise au Conseil économique et social. Le nombre important de rapports qui doivent être examinés a nui à la capacité du Conseil de donner des orientations claires à ses organes subsidiaires, comme le demandent les résolutions 60/265 et 61/16 de l'Assemblée générale. Il est donc urgent d'examiner en profondeur le mécanisme d'établissement de rapports, en particulier par les organes subsidiaires du Conseil. À cette fin, le Conseil devrait étudier les moyens de rendre l'information contenue dans les rapports au Conseil plus accessible.

47. Les commissions techniques et les autres organes subsidiaires compétents du Conseil chargés du suivi de conférences ou sommets particuliers dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes devraient établir des documents concis, d'une longueur ne dépassant pas trois pages, offrant un aperçu des mesures prises et des principales conclusions, notamment des exemples de pratiques optimales et une série de recommandations relatives au thème de l'examen ministériel annuel, compte tenu de leurs domaines d'activité respectifs. On pourrait suivre l'exemple de la Commission de la condition de la femme, qui présente depuis plusieurs années au Conseil un document sur le thème de son débat de haut niveau. Les contributions des organes subsidiaires pourraient faire l'objet d'une section spéciale dans leur rapport sur leurs activités qu'ils présentent au Conseil. Le Conseil

devrait inviter les autres mécanismes de suivi à soumettre des contributions similaires aux discussions au titre de l'examen ministériel.

48. De même, les commissions régionales devraient fournir un court résumé stratégique des principales conclusions et recommandations issues des réunions régionales sur le thème de l'examen ministériel annuel. La contribution des commissions régionales pourrait prendre la même forme que celle qu'elles avaient présentée à la quinzième session de la Commission du développement durable⁸. La contribution commune des commissions régionales à la session de 2007 pourrait servir de modèle à la fois en termes d'élaboration du contenu et de mise en forme du document. La contribution pourrait être soumise en tant qu'élément du rapport annuel sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes que le Secrétaire général présente au Conseil économique et social.

49. Afin de veiller à ce que les travaux des organes subsidiaires et d'experts du Conseil économique et social aient un réel impact, les contributions devraient, dans la mesure du possible, être soumises au Conseil longtemps avant le début de sa session de fond et des négociations relatives à sa déclaration ministérielle.

50. Il convient également de faire en sorte que le rapport annuel du Conseil économique et social à l'Assemblée générale soit plus axé sur les questions de fond. Tout d'abord, si la réunion particulière de l'Assemblée générale axée sur le développement doit être le point d'orgue des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mettre œuvre le programme de l'ONU en matière de développement, le Conseil pourrait faire porter une section de son rapport annuel à l'Assemblée sur les messages fondamentaux tirés de l'examen ministériel annuel et des travaux y afférents des organes subsidiaires du Conseil.

Renforcer les capacités d'évaluation et de contrôle du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

51. Pour renforcer l'obligation de rendre compte du suivi des conférences, il faudra examiner le système de contrôle du suivi actuellement en place. C'est ce qui ressort également de la résolution 60/265, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé que soit renforcé le contrôle de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Des mesures devront être prises à cet effet à tous les niveaux. À l'échelon mondial, conformément au paragraphe 54 de la résolution 60/265, la Commission de statistique devrait s'employer à parfaire les indicateurs destinés à évaluer l'exécution des engagements. Il est également urgent d'augmenter les capacités de collecte de données et de suivi de la mise en œuvre à l'échelon national. Chaque commission technique pourrait se pencher sur le problème de la collecte de données, de leur analyse et de la diffusion d'informations relatives à son domaine de compétence. Dans un premier temps, afin de surmonter les obstacles et défis liés à la collecte de données de qualité, le Conseil économique et social pourrait inviter les commissions techniques à organiser, en coopération avec la Commission de statistique, une série de tables rondes sur le renforcement des capacités statistiques dans les domaines se rapportant à leurs activités de suivi. Les conclusions de ces discussions pourraient, le cas échéant, être soumises à l'examen

⁸ Voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/documents/regional_commissions.pdf

de la Commission de statistique. À l'échelon régional, les commissions régionales jouent un rôle essentiel dans la facilitation de la transmission de données des systèmes nationaux au système international, l'analyse et la diffusion des données disponibles et le renforcement des capacités des pays en matière de statistiques. Les commissions techniques pourraient profiter de cette expérience lorsqu'elles examinent la question. À l'échelon national, les équipes de pays des Nations Unies, avec l'appui des commissions régionales, continuent d'encourager l'inclusion de résultats quantifiables dans les stratégies de développement nationales, conformément aux exigences régionales et internationales en matière de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait engager les équipes de pays à poursuivre leur collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales et les autres institutions non présentes sur place qui sont spécialisées dans le suivi des différents indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement convenus sur le plan international. Les équipes de pays devraient également continuer de veiller à ce que les systèmes statistiques nationaux participent pleinement à la préparation et à l'analyse des données relatives aux indicateurs.

**Amélioration de l'efficacité du suivi des conférences
grâce au renforcement de la participation
de la société civile et du secteur privé**

52. Les conférences mondiales ont eu pour conséquence une hausse record de la participation de la société civile et des représentants des entreprises aux activités de l'ONU. Les groupes de défense d'intérêts, le monde des affaires et l'industrie, les établissements de recherche et universitaires et d'autres parties prenantes ont joué un rôle important dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Pourtant, comme c'est le cas dans les mécanismes intergouvernementaux, on a pu constater un manque de croisement des compétences entre ces différents groupes.

53. Par le rapprochement qu'ils opèrent entre les différents processus de suivi, l'examen ministériel annuel, le Forum pour la coopération en matière de développement et la réunion particulière de l'Assemblée générale axée sur le développement offrent d'importantes nouvelles possibilités de redynamiser le suivi des conférences, en favorisant une plus grande interaction entre les différents acteurs concernés. La Foire de l'innovation tenue parallèlement à l'examen ministériel est l'occasion pour la société civile et le secteur privé de mettre en avant des pratiques innovantes. Elle devrait se transformer en lieu de rencontre dont la finalité serait la formation de nouveaux partenariats pour la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement. Le dialogue multipartite qui aura lieu au Forum pour la coopération en matière de développement permettra également à la société civile et au secteur privé d'engager une discussion avec les donateurs et les bénéficiaires de l'aide au développement sur l'avenir de la coopération pour le développement.

54. L'intérêt que le secteur privé porte aux activités de l'ONU continue d'aller croissant. Le Sommet des champions du Pacte mondial 2007⁹, qui doit se tenir en juillet à Genève et devrait attirer un nombre inédit de chefs d'entreprise, en est la preuve. L'ONU a réagi à l'intérêt accru de la société civile et du secteur privé en créant des formes nouvelles de coopération. Parmi ces nouveaux mécanismes, on peut citer l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, approuvée par le Secrétaire général le 28 mars 2006, qui encourage l'intégration des technologies de l'information et des communications au service du développement dans le programme de l'ONU, notamment par un plus grand engagement multipartite dans la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social. Une vue d'ensemble des activités de l'Alliance mondiale est présentée en annexe au présent rapport.

⁹ Voir <http://www.globalcompactsummit.org/>

Annexe

Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement

1. L'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement^a a été créée par le Secrétaire général le 28 mars 2006 et lancée à Kuala Lumpur en juin 2006.
2. L'Alliance mondiale est une instance mondiale à participation universelle et multipartite qui permet un dialogue et des activités de sensibilisation intersectoriels et chapeaute un ensemble de multipartenariats orientés vers l'action. Réseau de réseaux avant tout, l'Alliance n'a aucun rôle opérationnel ni de mise en œuvre.
3. Au cours de sa première année d'existence, l'Alliance mondiale s'est fait largement connaître en tant qu'initiative novatrice de l'ONU ouverte à tous qui rassemble des acteurs clés autour d'un lieu de rencontre unique, en appui aux objectifs de développement convenus sur le plan international.
4. L'Alliance mondiale est en mesure d'apporter une contribution essentielle à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, de servir les buts du programme de l'ONU en matière de développement et de concourir de façon notable à l'exploitation du processus axé sur la technologie que constitue le Sommet mondial, en appui aux objectifs plus larges de l'ONU dans le domaine du développement.
5. L'action de l'Alliance mondiale est ciblée initialement sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la promotion des domaines suivants : a) éducation; b) santé; c) esprit d'entreprise; et d) gouvernance. Les questions de connectabilité et d'accès font l'objet d'une attention spéciale, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique. Le plan d'action de l'Alliance mondiale pour 2007 définit des orientations stratégiques et un cadre pour les activités qu'elle entend mener.
6. L'Alliance mondiale est présidée par M. Craig Barret, Président du Conseil d'administration d'Intel Corporation, et dirigée par deux organes multipartites, le Comité de direction et le Conseil de stratégie. Le Groupe de conseillers de haut niveau et le Réseau des champions constituent une réserve plus large d'expertise. Afin d'appuyer la réalisation de ses objectifs, l'Alliance mondiale a lancé des initiatives et mis sur pied des réseaux complémentaires visant à favoriser les débats de politique générale et les partenariats concrets.
7. L'initiative Better Connectivity with Broadband to Africa appuie les efforts déployés en Afrique pour accélérer le développement des infrastructures de communication et pour élargir l'accès aux connexions à haut débit à travers le continent, en fixant une stratégie claire du développement de réseaux fédérateurs afin de susciter un intérêt et favoriser les investissements en faveur des infrastructures et services à haut débit. Une grande conférence régionale va être organisée en octobre 2007, à Kigali, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications, de la Banque mondiale, de l'Union africaine, de la Banque

^a www.un-grid.org

africaine de développement, de l'Union africaine des télécommunications, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement, avec pour objectif d'amener les dirigeants et les décideurs africains, ainsi que les représentants du secteur privé à l'échelon national et international, les institutions financières et les autres donateurs à convenir d'un programme global concret d'accélération de la mise en place de réseaux à haut débit et de décider de mesures complémentaires en faveur de la connectabilité des zones rurales, du renforcement des capacités et des applications locales.

8. L'initiative telecentre.org vise à transposer à une plus grande échelle le succès des télécentres en aidant ceux-ci à devenir plus robustes, viables et nombreux. En mars 2007, telecentre.org regroupait des réseaux comptant des milliers de centres dans une dizaine de pays. L'initiative offre également à plus de 36 partenaires un espace de prise de contacts, de formation, d'information et de services relatifs aux télécentres. Les principaux partenaires et investisseurs à caractère social (Microsoft, le Centre de recherches pour le développement international et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse) ont financé ces activités à hauteur de 21 millions de dollars canadiens. Sous l'égide de l'Alliance mondiale, telecentre.org entend se développer considérablement au cours des deux prochaines années grâce à un nouveau programme d'affiliation.

9. Le Cyber Development Corps, en cours de création sous la direction du Ministère malaisien des sciences, des technologies et de l'innovation, sera chargé de promouvoir le renforcement des capacités par la coopération Sud-Sud. Cette initiative lancera un programme de sensibilisation à l'échelle mondiale fondé sur le bénévolat afin d'aider les pays et les communautés moins développés à tirer parti des infrastructures et des ressources mondiales dans le domaine des technologies de l'information et des communications et d'améliorer leurs plans de développement nationaux.

10. La Global Initiative for Inclusive Information and Communications Technologies a été lancée sous la conduite du Wireless Internet Institute et de World Times, Inc. avec les objectifs suivants : proposer des solutions informatiques à plus de 600 millions de personnes handicapées à travers le monde; sensibiliser les gouvernements aux meilleures pratiques dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; et accélérer la mise en place par les industriels et la société civile des conditions nécessaires sur les plans scientifique, industriel, normatif et économique pour que ces solutions soient accessibles financièrement dans le monde entier. Cette initiative créera notamment : un centre de ressources en ligne à l'intention des médias; un indice d'intégration numérique établissant des critères, des points de référence et un classement des pays; et un prix mondial des technologies favorisant l'intégration.

11. L'initiative Free Access for Schools to the Internet vise à défendre l'accès à Internet gratuit ou à faible coût pour les écoles. Il est prévu que les gouvernements mettent en œuvre les politiques et mesures défendues par cette initiative au moyen de multipartenariats inventifs et de solutions financières novatrices visant à réduire au maximum les coûts supportés par les établissements scolaires. Entre autres effets en cascade, le coût global des connexions devrait diminuer du fait de l'accroissement de la concurrence.

12. Dix-sept communautés d'experts thématiques ont été constituées sous forme de réseaux en ligne. Elles rassemblent des acteurs motivés et compétents chargés de se pencher sur des problèmes précis dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement, en adoptant une approche axée sur les résultats et en cherchant à identifier et à diffuser les pratiques optimales.

13. Les six réseaux régionaux de l'Alliance mondiale (Asie et Pacifique, Europe, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, États Arabes et pays en transition), lorsqu'ils seront pleinement opérationnels, veilleront à maintenir le caractère ouvert, non exclusif, participatif et réellement mondial de l'Alliance et refléteront fidèlement les points de vue et les besoins régionaux dans ses activités.

14. Des réseaux de parties prenantes favoriseront au mieux la participation afin de faire connaître les vues des intervenants ayant des intérêts communs, de faire mieux connaître l'Alliance mondiale et de mettre en place des voies de communication et de collaboration harmonieuses. Six réseaux (société civile, jeunesse, égalité des sexes, personnes handicapées, parlementaires et autorités locales et régionales) sont à divers stades de leur création.

15. L'Alliance mondiale s'emploie également à fournir des contributions issues de discussions multipartites au processus de suivi intergouvernemental du Sommet mondial sur la société de l'information, à la fois au sein de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil économique et social.
